Règlement des épreuves

« Défi Aufrédy 2027 »

Toute inscription à l'épreuve du défi Aufrédy suppose que le participant ait pris connaissance et accepte le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement à la suite de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

1 – Définition et organisateur

Le Défi Aufrédy est une manifestation sportive du type randonnée aquatique organisée par le club de La Rochelle Triathlon.

Cette épreuve n'est pas considérée comme une compétition (ni chronométrage, ni classement), et n'est pas organisée sous l'égide d'une fédération sportive.

Elle se déroulera le samedi 05 juin 2027 dans le Vieux Port de La Rochelle, aux horaires indiqués sur le site. La natation dans le Vieux Port est interdite le reste de l'année et sera seulement possible durant les horaires de course (pas d'échauffement dans l'eau).

2- Conditions de participation

Dans le cadre de la manifestation, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile. Celle-ci couvre les dommages corporels ou matériels que les concurrents pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux même, et ce durant toute la manifestation du départ à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

L'épreuve est ouverte à toute personne de 16 ans et plus à la date de la compétition. Il sera exigé pour chaque participant :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en mer ;
- Une attestation sur l'honneur d'aptitude à couvrir la distance ;
- Une autorisation parentale pour les participants mineurs.

3- Parcours et déroulé

Le parcours sera constitué d'une boucle unique de 1 000 m au départ du Vieux Port (départ dans l'eau), et la sortie d'eau se fera au niveau de la Tour de la Chaîne après un aller-retour dans la baie hors du port.

Le départ se fera par différentes vagues successives de nageurs (Rolling Start) pour permettre à tout le monde de nager en sécurité. Un départ spécifique sera proposé pour ceux souhaitant utiliser des accessoires supplémentaires de natation (voir point suivant). La partie natation sera jalonnée de bouées et encadrée par des paddles.

Une barrière horaire sera instaurée, chaque participant ayant 45 minutes maximum pour effectuer la boucle. Le cas échéant, les participants hors délai seront reconduits sur la terre ferme.

Le parcours et les horaires pourront évoluer selon les conditions météorologiques, de mer ou de navigation qui nous seront imposées par les autorités administratives et maritimes. Le club ne pourra pas être tenu responsable de ces changements et aucune compensation ne pourra être réclamée dans le cas d'un changement de parcours ou d'horaire.

Les détails des parcours et horaires seront disponibles sur le site de l'organisation :

www.halfdesdeuxtours.fr

Un ravitaillement sera mis à disposition pour les participants sur le village triathlon.

4- Matériel autorisé et interdit

Le défi Aufrédy est une épreuve de natation, il sera nécessaire de se présenter avec le matériel nécessaire et adapté à cette pratique, à l'exclusion de toute aide à la propulsion autres que ceux autorisés/tolérés ci-dessous.

Sera autorisé : Lunettes ou masque, bonnet de bain (fourni par l'organisation), maillot de bain ou trifonction, combinaison de natation si la température de l'eau est inférieure à 24°C.

Sera toléré : Pull buoy, palmes courtes (type Zoomer), pince nez, bouée de natation en eau libre.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à l'épreuve avec tout matériel qui sera jugé dangereux ou gênant pour l'athlète ou les autres concurrents. Non exhaustivement, cela inclut l'utilisation de plaquettes de natation, tuba, longe de swimrun ou tout aide électrique à la propulsion.

Sera obligatoire : Port de la puce et du bonnet de l'organisation fourni lors du retrait du « dossard ». Le départ ne pourra pas être pris sans ces deux éléments. La restitution de la puce sera obligatoire à la fin de la course, et toute perte sera facturée (30 euros).

Le port d'une combinaison en néoprène sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, et l'épreuve sera annulée si la température de l'eau est inférieure à 12°C.

5- Inscriptions et dossards

300 places seront ouvertes, au tarif de 15 euros. Une bourse aux dossards sera mise en place pour ceux qui n'auront pas réussi à obtenir un dossard.

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site Klikego de l'épreuve, jusqu'au 15 mai 2027. L'inscription ne sera validée qu'une fois l'ensemble des pièces complétées. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'épreuve.

Il sera accepté un désistement avec un justificatif médical validé, avec remboursement de l'inscription (hors frais de gestion réglés lors de l'inscription), et ce jusqu'au 15 mai 2027.

Le retrait du « dossard » ou nécessaire de course (puce électronique à mettre à la cheville gauche, bonnet de natation obligatoire) se fera uniquement aux horaires indiqués sur le site de l'organisation.

6- Sécurité et secours

L'organisation assurera la sécurité des pratiquants durant la natation par la mise en place d'une équipe de bénévoles sur l'eau, la plupart ayant un diplôme de sauvetage aquatique (BNSSA, MNS, Sauveteur en mer).

En plus du dispositif bénévole des organisateurs, des équipes de secours seront en place pour assurer les premiers secours : la SNSM pour la partie aquatique, et le DPS17 pour la partie terrestre. Ces deux associations agréées seront complétées par une équipe médicale (médecins plus infirmiers) sur le village de la manifestation.

7- Responsabilité des organisateurs et annulation de l'épreuve

Dans le cadre de la manifestation, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile. Celle-ci couvre les dommages corporels ou matériels que les concurrents pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux même, et ce durant toute la manifestation du départ à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Individuelle accident : il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires en fonction des conditions météorologiques, ou sur demande des administrations maritimes et préfectorales. Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, épidémie etc… l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

8- Responsabilité des participants

Fair play: L'organisation se réserve le droit d'interdire l'utilisation de tout matériel non autorisé ou présentant un risque pour la pratique de l'individu, des autres participants et/ou de l'environnement dans lequel il évoluera.

Le non-respect des règles de l'épreuve (vague, bonnet, puce, parcours) ou tout comportement non adapté envers les autres participants ou membres de l'organisation entraîneront l'exclusion immédiate de la manifestation.

Intégrité physique : Le « Défi Aufrédy » n'est pas une compétition sportive, mais nécessite une bonne condition physique (pratique régulière de la natation, idéalement en mer). Le certificat médical obligatoire atteste l'état de santé adapté à cette pratique exigeante.

En outre, il revient à chaque athlète le soin de juger de sa capacité à accomplir cette épreuve, l'organisation ne pourra pas être tenue responsable si l'athlète ne réussit pas à finir le parcours, en particulier en cas d'épuisement physique ou de dépassement de la barrière horaire.

Respect de l'environnement : La mise à disposition d'un site exceptionnel normalement interdit à la nage impose le plus grand soin à tous. En particulier, nous invitons les athlètes à faire attention à ne pas avoir de comportements pouvant porter atteinte à l'image du site et de l'organisation : déchets ou vêtements abandonnés, comportements inappropriés en public (besoins naturels, nudité …). Des toilettes, des poubelles avec recyclage et une consigne seront à disposition au sein du village Triathlon.

9- Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

Pour nous contacter :

Organisateur

contact.orga.triathlonlr@gmail.com

Site de l'épreuve :

https://www.halfdes2tours.fr/

Site de La Rochelle Triathlon :

www.larochelle-triathlon.fr